

Elections

1849

E. Blanc

Monsieur,



J'ai sollicité la faveur d'être admis à l'Assemblée générale des Délégués, moins pour y faire une profession de foi, que pour y exposer les causes et les chances de ma candidature. L'ordre du jour, irrévocablement arrêté, n'a pas permis, sans doute, qu'on déférât à ma demande.

Permettez que je vous dise, en quelques mots, ce que je pense de la représentation Lyonnaise, en ce qu'il m'importe que vous sachiez touchant ma candidature.

X La représentation Lyonnaise, pour être complète et utile, doit être composée d'hommes en communion d'idées politiques avec la majorité de la population, et capables de sauvegarder les intérêts de l'Industrie. Pour défendre ces intérêts dans les assemblées législatives, il ne suffit pas d'être un homme considérable et d'une grande habileté pratique, il faut encore et surtout avoir étudié les questions organiques, au point de vue de la théorie, c'est-à-dire, du législateur; s'être habitué à voir l'industrie du haut des grands principes qui la régissent.

( Cette double condition, nécessaire pour faire une représentation complète des intérêts lyonnais, l'avez-vous cherchée? Je ne sais, mais il y a quelques jours qu'un homme éminent par son aptitude, par la juste considération dont il jouit et qu'il a, en partie, conquise en dirigeant, avec une habileté et une droiture rares, le Conseil des Vingt-huit, me disait: Lyonna jamais été représenté!

( J'ai la pensée, toute présomption à part, de pouvoir répondre à cette double condition.

Je n'ai rien à dire de mes principes politiques, qui ne se trouve dans ma profession de foi ci-jointe. Vous pouvez la juger et dire si elle est conforme à la pensée de la majorité des Electeurs.

Je ne suis pas seulement en communion de principes politiques, mais je suis en communauté d'intérêts avec la population Lyonnaise. J'habite Paris,

mais ne à Lyon, j'y ai acquis, il y a 5 ans, un immeuble considérable en j'y ai ma famille.  
Ainsi mes affections en mes intérêts, tout me rattache donc à Lyon.

Quant aux connaissances nécessaires pour prendre utilement, au besoin, les intérêts de  
(1) l'industrie, je puis dire, sans rien exagérer, que la spécialité de mes études en les ouvrages que  
j'ai publiés sur la propriété industrielle, me donnent un incontestable avantage sur les hommes  
qui ont la ressource des connaissances pratiques, connaissances toujours insuffisantes  
pour le rôle de législateur.

La pensée que j'exprime sur mon compte ne paraîtra entachée de présomption  
quand on aura que toutes les fois que les questions organiques touchant l'industrie ont été  
soulevées devant les Chambres, les industriels sont venus à moi en ont réclamé mon concours.  
De leur ai donné, souvent avec fruit, toujours avec le plus complet désintéressement. J'ai  
fait faire peu de bonnes choses, mais j'ai empêché beaucoup de mal. Il y a deux ans à peine  
que, grâce à mes efforts, combinés avec ceux de quelques hommes dévoués à l'industrie, j'ai fait  
avorter une loi déjà accueillie par la Chambre des Pairs, qui allait être admise par la  
Chambre des Députés, en qui n'était rien moins qu'un coup mortel porté à cette industrie  
qui vit à Lyon, de la fabrication des étoffes façonnées.

Si j'ai pu rendre de tels services, comme mandataire officieux, alors que je n'avais entrée  
que, par faveur dans les commissions législatives, combien mon concours ne sera-t-il pas  
plus utile et plus facile si j'ai le titre de représentant officiel, si j'ai ma part de l'initiative  
parlementaire, cette arme si puissante! Mon séjour annuel à Paris, sans mes  
voyages annuels à Lyon, sont encore un gage de sécurité pour l'industrie, qui est  
certaine de me trouver toujours prêt à surveiller ou défendre ses intérêts.

De me résume en disant que, sans me vanter de plus de dévouement et de capacité  
qu'un autre, j'ai rendu quelques services à l'industrie, et que je puis lui en rendre encore. C'est  
ce que je ferai, comme par le passé, avec le même zèle et le même désintéressement, si, malgré  
les nombreux et vives sympathies qui me sont acquises dans le haut commerce de Lyon,  
(mais qui, malheureusement, ne se trouvent pas représentées dans le comité des Délégués) je ne  
vois pas ma candidature accueillie, je m'en consolerais par la pensée qu'on en a  
besoin de plus digne, en j'attendrai.

à intérêts fonciers seulement.

E. M. M. M. M.



# AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

1849.



Les ambitieux ont discrédité les professions de foi. Je pense, néanmoins, que le pays doit prendre ses garanties contre ceux qui aspirent à l'honneur de le représenter. Les candidats peuvent sans doute, une fois élus, rompre ce lien, mais ils en gardent l'empreinte et laissent ainsi la trace de leur défection.

Je dis donc à mes compatriotes ce que je suis et ce que je veux.

J'ai entendu proclamer la République sans enthousiasme comme sans crainte, parce que je crois que ce qui importe à la prospérité et au progrès, ce sont bien plus les institutions que la forme d'un gouvernement.

A ceux qui craignent, comme à ceux qui désirent que la République ne soit qu'un interrègne, je dirai : Si, par malheur pour notre repos, la forme républicaine ne doit être encore qu'une épreuve ajoutée aux nombreux essais que nous faisons depuis un demi-siècle, tout citoyen honnête, ami de l'ordre et du progrès doit reconnaître que, pour que cette épreuve soit utile et décisive, il faut qu'elle soit sérieusement et loyalement faite. Prêtons donc au pouvoir, issu du suffrage universel, un concours actif et dévoué. Ainsi le veulent la dignité et l'intérêt du pays.

J'ai la conviction que d'utiles réformes peuvent être réalisées, mais il faut se garder avec soin de cette erreur fatale qui fait prendre le nouveau pour le meilleur. Il faut consulter les mœurs et non les brusquer. Ceux-là se trompent étrangement et compromettent la cause du progrès qui pensent que les réformes sociales, même les plus sages, se réalisent par la violence. On peut, on doit les préparer; mais vouloir les imposer, c'est en compromettre le succès pour longtemps.

Avant de perfectionner l'ordre social, il faut le sauver; aussi est-il urgent de faire revivre le respect de la loi depuis trop longtemps affaibli chez nous; cet affaiblissement est l'une des causes de ces atteintes si fréquentes à l'ordre

*Non la république ne peut pas être défendue avec le patriotisme le plus pur, tant qu'elle ne sera pas sanctionnée par le suffrage universel résultant d'un appel au peuple. Les uns en ont droit de voir quel en résulte une république sociale, d'autres la préservent de ses excès. - que et d'autre monarchie. Pour le moment on ne peut la voir, une serons dans le doute. - provisoire jusqu'à la sanction du peuple et qu'on en voit le peuple leur légitimité de français. - Pretons notre concours actif sans abdiquer pour l'avenir. Sous la restauration j'ai été libéral, sous le prétendu gouvernement à son universel j'ai été soumis, j'en ai jamais compris et ne comprendrai.*

*Un concours actif oui, mais désolé ? quand nous étions heureux, aussi prospères que nous sommes inquiets, les blouses du commerce ne se sont elles pas agitées pendant 15 ans ? Aujourd'hui que peuvent elles dire aux blouses du travail qui suivent leurs exemples, qui pratiquent leurs blouses ?*

(( qui énervent et ruinent notre pays. Rendons au pouvoir sa force : notre salut est à ce prix.

Je suis partisan sincère de toutes les libertés, mais non des libertés absolues et sans frein. Je ne les comprends, au contraire, que sagement réglementées et sévèrement contenues dans les limites qui les séparent de la licence. L'histoire nous enseigne que l'abus a fait périr plus de libertés que le despotisme.

Je pense que le gouvernement doit continuer, avec sollicitude et persévérance, l'œuvre si heureusement commencée de la colonisation de l'Algérie, et livrer aux forces inoccupées de la nation, même au prix des plus grands sacrifices, toutes les parties du territoire qui n'attendent que le travail de l'homme pour être fécondées. Éteindre le paupérisme par le travail, c'est le meilleur moyen de moraliser le peuple, de le ramener au sentiment religieux, au respect de la propriété et de la famille, ces pivots de la civilisation. C'est aussi le meilleur moyen de combattre et d'anéantir ces doctrines insensées et coupables qui tendent à diviser la nation en deux classes ennemies.

Je crois que, désormais en France, les gouvernements, quels qu'ils soient, devront placer au rang de leurs plus sérieuses préoccupations toutes les questions qui touchent à l'éducation morale et au bien-être des classes ouvrières. ))

De grandes économies sont possibles et je les crois nécessaires; mais il ne faut pas oublier que la véritable économie consiste plutôt à dépenser utilement qu'à dépenser moins.

L'agriculture n'a pas reçu, jusqu'à ce jour, sa part légitime de protection et d'encouragement; il faut la lui rendre. Je crois que cet oubli coupable a pesé lourdement sur la destinée des pouvoirs tombés.

Le commerce attend encore une législation qui concilie ses franchises avec les devoirs d'une sage et loyale concurrence. C'est le moyen d'asseoir sa prospérité sur sa moralité.

Voilà ce que je pense, voilà ce que je veux et ce que je ferai résolument si je suis appelé à l'honneur de la représentation. On pourra apporter plus d'intelligence à l'accomplissement de cette tâche, mais je défie qu'on y apporte plus de zèle, plus de désintéressement et une conviction plus profonde.

ÉTIENNE BLANC (de Lyon),



Avocat à la Cour d'appel de Paris.

1917



6 P  
MAY

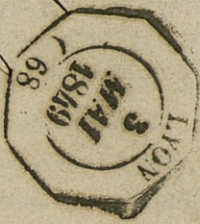
IDE GW

William Adams

ADP

Place St Aubert

1857



1